

ECHO DU LAVOIR

Mai 2024



Aidez-nous à limiter la consommation de papier en signalant à la mairie (03.81.58.56.57) que vous ne souhaitez plus recevoir l'écho du lavoir dans votre boîte aux lettres et consultez la version numérique en couleur :

<https://grandfontaine.fr/echos-du-lavoir/>



App PanneauPocket

ISSN 2967-4603

Edito

Chères Grandifontaines, chers Grandifontains,
Nous pensions les beaux jours arrivés avec un peu d'avance le week-end dernier, mais cela n'a pas duré. Depuis mi-avril, vent, pluie, froid, grêle rythment vos journées.

Espérons que le soleil fera enfin partie du paysage au mois de mai.

Les beaux jours amèneront également les manifestations dans le village place de la Bascule avec le marché de Grandfontaine le 3 mai ainsi que la fête de la musique le 14 juin.

Puis les manifestations estivales : le 13 juillet les feux d'artifice seront tirés à Grandfontaine cette année, en intercommunalité avec Montferrand-le-Château, avec musique, danse et restauration rapide.

Cette année, le Grand Besançon a quelque peu réduit le nombre de concerts des mardis des rives mais Montferrand-le-Château conserve sa date du 20 août 2024.

La programmation musicale n'est pas encore connue, mais ces concerts gratuits ont un vif succès auprès des Grands Bisontins avec plus de 13.000 spectateurs en 2023.

Les mois de mars/avril sont généralement bien occupés par notre comptable et le deuxième adjoint, en charge des finances pour élaborer le budget. Vous en trouverez un résumé succinct dans ce journal.

La municipalité a fait le choix à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes foncières cette année.

Vous êtes nombreux à nous avoir alerté sur l'état du ralentisseur vers Age & Vie. Nous en avons fait part au Grand Besançon, en charge de la voirie. Les services de GBM nous ont annoncé récemment qu'il sera refait entièrement avant l'été. Celui de la zone 30, vers l'école devrait également être repris. Une partie des trottoirs en bas de la Grande Rue est également programmée pour cette année.

Le dossier d'extension de l'atelier communal est en cours. Nous en sommes à l'APD (Avant-Projet Définitif). Les travaux permettront de

bénéficier d'environ 110 m² supplémentaires. Des panneaux photovoltaïques couvriront une partie de la toiture.

Vous lirez dans cet écho, un article sur la loi du 10/03/2023 sur les ZAER (Zones d'accélération des énergies renouvelables). Cette loi confère aux collectivités locales, l'identification des zones possibles pour implanter, à l'avenir, des installations d'énergies renouvelables. Toutes les énergies renouvelables sont concernées : le photovoltaïque, l'éolien, l'hydro-électricité, le biogaz et la géothermie.

Je vous invite à consulter les cartes éditées par l'ADAT et GBM en mairie et à nous faire remonter vos observations sur les registres mis à disposition, avant fin mai.

En cet instant, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe municipale pour leur implication dans la vie quotidienne de Grandfontaine. Chaque élu est un élu de proximité auprès de chaque administré.

La volonté de l'équipe municipale reste intacte, comme au premier jour, pour assurer la qualité de nos services, pour soutenir une vie associative riche, pour améliorer le cadre de vie en protégeant nos espaces naturels et notre patrimoine, en rendant notre village beau et agréable à vivre.

Je tiens également à remercier nos agents communaux. Sans leur implication, il serait difficile de mener à bien nos projets et les tâches quotidiennes municipales.

Nous comptons sur votre soutien pour que notre village continue à être un lieu de sérénité dans une période tourmentée tant au niveau national qu'international.

Prenez soin de vous et passez un bel été avec vos proches.

Votre Maire

Henri BERMOND



Sommaire

Edito	2
Etat civil	3
En bref	4
Un peu d'histoire	5
Budget primitif 2024	6
Stationnement	8
A l'honneur	9
Gestes Premiers Secours (poster détachable)	10
Club climat	12
Européennes	14
Littérature et climat	15
Sybert	16
Expression libre	17
Avant de se quitter	18
Vie pratique	19
Ferme à l'assiette	20

Etat civil

Naissances :

- Agathe LAURENT 02 janvier 2024
- Issra GARES 06 février 2024
- Clément MOUGEL 16 février 2024
- Robin CHENEVOY 25 février 2024
- Maxime LALOUELLE 10 mars 2024
- Sheily BACHET LALLEMAND 06 avril 2024

Décès :

- Mme Gisèle ECOFFARD 31 décembre 2023
- M. Daniel ROY 05 avril 2024
- M. Louis BRAGARD 07 avril 2024

Mariage :

- Djazia KHETIB et Mario DIAZ 09 mars 2024

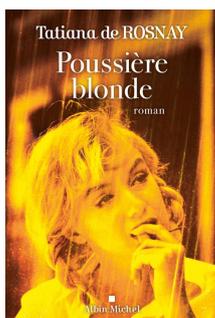
BIBLIOTHEQUE

Quelques-unes de nos dernières acquisitions :

<i>Dis papa (auteur de Boussières)</i>	Gilles Valladont
<i>Lux</i>	Maxime Chattam
<i>Poussière blonde</i>	Tatiana De Rosnay
<i>La rose de minuit</i>	Lucinda Riley
<i>Plan de vol</i>	Jacky Schwartzmann
<i>Triste Tigre</i>	Neige Sinno
<i>La foudre</i>	Pierric Bailly
<i>Mon cœur a déménagé</i>	Michel Bussi
<i>Noir comme l'orage</i>	Sonja Delzongle
<i>Les yeux de Mona</i>	Thomas Schlessler
<i>Merci la vie!</i>	Line Renaud
<i>Une terre doublement promise</i>	Pierre Haski
<i>Un animal sauvagé</i>	Joël Dicker
<i>Les cœurs silencieux</i>	Sophie Talmen
<i>La lignée</i>	Aurélie Valognes
<i>Le procès Pétain</i>	Julian Jackson
<i>D'or et de jungle</i>	Jean-Christophe Rufin
<i>Quelqu'un d'autre</i>	Guillaume Musso
<i>Le ciel t'attend</i>	Jean Grégor
<i>La boîte à magie</i>	Camilla Läckberg
<i>Histoire de Jérusalem</i>	Vincent Lemire

site : <https://www.bibliotheque-grandfontaine25320.fr>

Inscription gratuite pour tou-te-s et horaires sur la page d'accueil.



En bref

Jobs d'été

La municipalité a régulièrement besoin de faire appel à des jeunes du village pour pourvoir des emplois. Les besoins vont de quelques heures par semaine à plusieurs dizaines d'heures pendant les vacances scolaires.

Exemples :

- ➔ Ménage
- ➔ Entretien des espaces verts

Les besoins immédiats concernent l'été 2024.

Si vous êtes intéressé·es, majeur·es et que vous habitez Grandfontaine, la municipalité vous invite à vous faire connaître à la mairie en précisant vos disponibilités.

N.B. : Un C.V. est souhaitable.

Balisage de sentiers

Un groupe de travail a pu se constituer. Il est composé d'un élu et de 4 habitants de Grandfontaine.

2 rencontres ont déjà permis de poser les bases d'un premier itinéraire pédestre dans le Grand Bois, entre la mairie et la Belle Etoile. Le 18 avril, une reconnaissance sur le terrain a permis d'affiner le tracé pour prendre en compte les points d'intérêt de cette partie de la commune, que ce soit les dolines ou les arbres remarquables.



Si le projet vous intéresse, contactez la mairie pour rejoindre le groupe.

ZAER

Les Zones d'Accélération de la production d'Energies Renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Dans ce cadre, la commune doit se prononcer sur les zones à privilégier par type d'énergies renouvelables. Les services de l'ADAT (Grand Besançon Métropole) ont préparé des cartes d'aide à la décision pour les 68 communes. Les cartes de notre commune sont affichées dans la salle du conseil et sont consultables sur demande.

Secours Populaire - permanences

Le Secours populaire français sera présent le **jeudi 16 mai 2024** à la salle de convivialité de 14h à 17h. Vous serez accueillis par les bénévoles qui pourront répondre à vos besoins.

Ils pourront également vous proposer :

- Ecoute
- Bénévolat
- Actions de solidarité

Ils reviendront tous les 1^{er} et 3^e jeudi chaque mois.

Renseignements : Secours populaire français

1 rue de Picardie à Besançon

Tel : 03.39.26.00.33

Courriel : spf25@orange.fr

Facebook : Secours populaire Doubs



Une passerelle pour l'école

L'année dernière, un projet a été initié afin de favoriser l'arrivée des « grands » de la crèche au périscolaire et à l'école. En juin, les enfants avaient profité d'un temps de goûter organisé par le périscolaire pour visiter les locaux ainsi que ceux de l'école. Fin août, les parents qui le souhaitaient, avaient pu inscrire leur bambin au périscolaire et un membre de l'équipe de la crèche les avait accompagnés. Enfin, la première semaine de la rentrée, cette même personne avait suivi les nouveaux écoliers lors du temps scolaire du matin et lors du repas à la cantine. Cette expérience fut une réussite. La maîtresse des petits soulignait que les enfants ont été plus sereins, les pleurs ont été limités. Fortes de cette réussite, les équipes du périscolaire et de la crèche ont décidé de reconduire l'expérience.

Cette année, un autre partenaire va rejoindre cette passerelle : le Relais Petite Enfance. L'idée est d'aider tous les enfants de Grandfontaine, pas uniquement ceux de la crèche. Les enfants accueillis chez une assistante maternelle pourront aussi profiter de cette action. Les détails (notamment la date du goûter de visite en juin) seront donnés par le biais de chaque structure.

Périscolaire :

Mail : al.grandfontaine@famillesrurales.org

Tel : 03.81.57.11.95

Relais Petite Enfance Les petits voyageurs :

Mail : relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org

Tel : 03.81.52.09.47

Crèche La source aux oiseaux :

Mail : sma.lasourceauxoiseaux@famillesrurales.org

Tel : 03.81.58.64.00

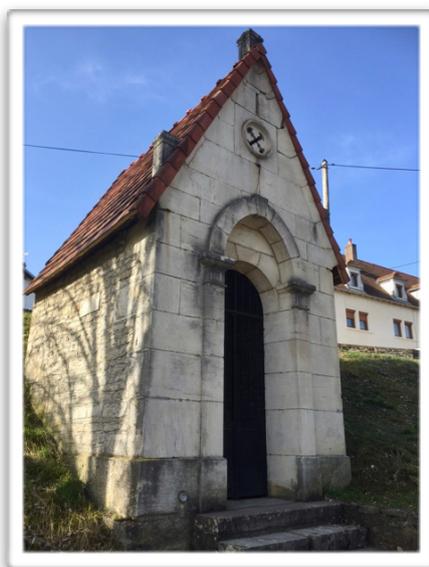


Un peu d'histoire de notre beau village

Un peu d'histoire de notre beau village

Partons à la rencontre de l'histoire de notre beau village. A travers plusieurs numéros de l'écho du lavoir nous allons traverser les siècles et les millénaires. De -2700 à nos jours, notre village a vécu énormément de péripéties et nous allons les découvrir ensemble.

Dans ce numéro de l'écho du lavoir nous allons aborder l'historique de Grandfontaine durant le XIX^e et le XX^e siècle.



Nommé curé à Grandfontaine en 1834, Laurent VALZER arrive dans cette commune réputée mauvaise depuis le martyr de Saint Germain mais plus encore après l'assassinat de son prédécesseur. Il reste en poste jusqu'à sa mort en 1883. Il est le fondateur en 1843 de la congrégation des Sœurs du Saint Nom de Jésus et de Marie appelées aussi les « *Sœurs bleues* ». Leur mission est de soigner les malades, notamment à domicile, mais aussi d'élever les orphelins, de faire la classe et d'apprendre les métiers aux jeunes filles. Elles demeurent d'abord au prieuré de Grandfontaine (actuel presbytère) avant que la Maison-Mère ne fut transférée à la Marne sur la commune de Montferrand-le-Château en 1890. A l'heure actuelle, cette bâtisse porte le nom de couvent de Béthanie. Elles créèrent des succursales à Besançon, Vesoul, Lons-le-Saunier, Saint-Amour et Salins-les-Bains. Le Père VALZER entreprend aussi d'aider les enfants qui travaillent dans la tuilerie située au Vernois.

Au cours du XIX^e siècle, la municipalité républicaine fit construire une maison commune, une école (1825) et un lavoir (1828).

En 1848 la commune entreprend des travaux d'irrigation et d'adduction d'eau (borne-fontaine, réservoir).

En 1859 pas mal d'artisans sont implantés sur la commune. On y trouve : 2 sabotiers, 1 cordonnier, 2 tisserands, 1 tailleur, 2 maréchaux-ferrants, 1 cloutier, 1 coupeur charbonnier (de bois), 1 maçon, 1 carrier, 1 marchand de tabac et 1 colporteur. Ce qui montre bien que le nombre d'artisans à l'époque était relativement important.

Beaucoup de pillages ont lieu durant la guerre de 1870-1871 de la part des troupes prussiennes et la commune subit des réquisitions de l'armée française.

En 1906, l'augmentation est encore plus frappante : 1 boulanger, 1 boucher, 1 charcutier, 1 épicier, 1 brodeur, 2 brodeuses, 1 lingère, 1 couturière, 1 cordonnier, 3 menuisiers, 2 plâtriers, 1 serrurier, 2 maréchaux-ferrants, 1 charron, 1 horloger, 2 négociants, 1 nourrice, 1 receveur-buraliste et plusieurs cantonniers. Ce chiffre diminuera considérablement après la première guerre mondiale.

Dans les années 1970, la création d'une zone commerciale et artisanale à l'entrée du village a permis d'attirer des entreprises et d'augmenter les compétences sur ce territoire qui était principalement agricole.

Budget primitif 2024

Cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site Internet de la commune :

<https://grandfontaine.fr/>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été présenté au conseil municipal dans sa séance du 12 avril pour approbation.

Le budget primitif 2024 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité et à notre maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

La commune de Grandfontaine gère un budget principal ainsi que deux budgets annexes :

- ➔ Budget Photovoltaïque
- ➔ Budget Culture et animation
- ➔ Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les grandes orientations pour l'année 2024 sont :

- **Aucune hausse des taux d'imposition locaux pour 2024**

Dans un contexte inflationniste encore très présent au quotidien, l'équipe municipale a décidé pour la deuxième année consécutive de ne pas augmenter les taxes foncières pour cet exercice. Compte-tenu de l'augmentation de l'assiette fiscale de la taxe foncière, liée aux nombreux importants de nouvelles constructions dans la commune, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires les recettes fiscales devraient croître mécaniquement de l'ordre de 6 à 7 %.

- **Recours à l'emprunt pour financer les investissements**

Pour financer les investissements prévus (cf liste plus bas) et en particulier l'extension de l'atelier communal, la commune va recourir à l'emprunt pour un montant estimé à 270.000 €. Il convient de noter que l'année 2024 voit arriver à son terme un crédit antérieur de 200.000 € et que par conséquent l'endettement de la commune ne sera pas affecté.

- **Budget annexe Culture et Animation**

Après sa mise en place en cours d'année passée, 2024 sera la première année pleine d'exploitation du budget culture et animation.

Le nombre d'inscriptions ainsi que la satisfaction des adhérents prouvent que la transition avec feu le club des loisirs est un succès. Lors de la clôture de son activité, le club des loisirs a transmis un excédent financier de 54.000 € à la commune qui place ce budget en suréquilibre de 70.000 € pour un budget global de fonctionnement de 90.000 €.

Les investissements de ce budget prévus à hauteur de 10.000 € permettront d'acheter le matériel nécessaire aux différentes activités proposées et en particulier le renouvellement de quelques machines de musculation.

- **Budget annexe Photovoltaïque**

Ce budget a été créé lors de la mise en place des panneaux photovoltaïques sur le toit de la crèche pour permettre à la commune de revendre sa production d'électricité à EDF OA (Obligation d'Achat).

Ce budget est donc considéré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) par opposition à un Service Public Administratif (SPA), il est donc soumis à l'impôt sur les sociétés.

La revente d'électricité représente environ 500 € par an, la partie investissement de ce budget est entièrement dédié à l'amortissement des panneaux solaires pour un montant de 1.259,15 € par an.

- **Budget CCAS (Centre communal d'action sociale)**

Ce budget a pour vocation de venir en aide financièrement auprès des populations fragiles. Il est doté d'un budget de fonctionnement de 10.000€ abondé par le budget principal.

Principaux investissements envisagés :

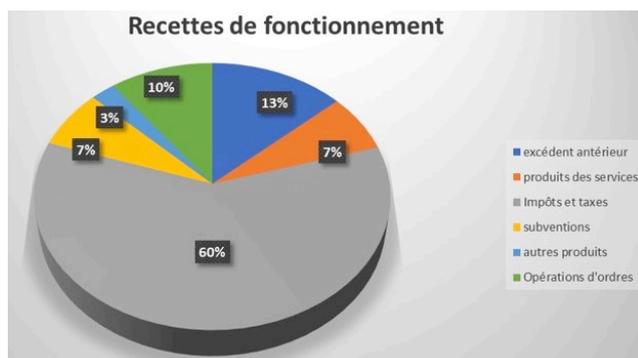
- ➔ Extension de l'atelier municipal ;
- ➔ Aire de jeux au complexe sportif ;
- ➔ Tranche de cavurnes et relevage des tombes au cimetière ;
- ➔ Dalles phoniques au périscolaire.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1.480.000 €, réparties de la façon suivante :



Les impôts et taxes représentent 60% des recettes de fonctionnement.

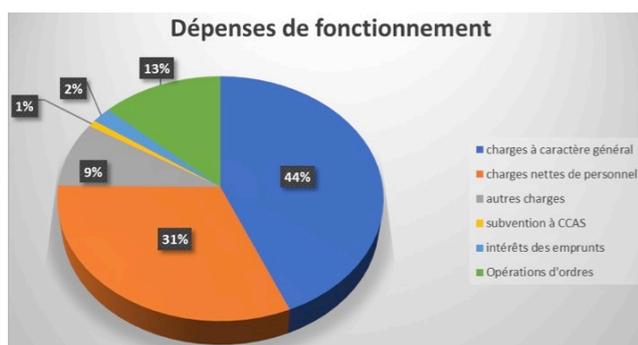
Les dotations et participations (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement de l'état) restent stables par rapport à l'année dernière et représentent 7% des recettes de fonctionnement.

Le produit des services est principalement lié à la vente de bois qui devrait être en nette diminution cette année et représenter 7 % des recettes.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population : crèche, cantine, périscolaire, maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1.480.000 €, réparties de la façon suivante :



Le virement à la section d'investissement d'un montant de 320.000 € représente la capacité d'autofinancement de la commune.

Les charges à caractère général représentent 47% des dépenses de fonctionnement dont une part importante est dédiée à l'accueil de la petite enfance et le périscolaire (la gestion de ces services est confiée à Familles Rurales).

Les charges de personnel sont en légères augmentation à 34% des dépenses de fonctionnement, en raison notamment de la titularisation d'un agent contractuel ainsi que la mise en place des primes liées à l'inflation. La commune emploie à ce jour 10 personnes soit environ 8 Equivalents Temps Plein.

Les opérations d'ordres représentent les amortissements des investissements réalisés. Cette année, nous intégrons l'intégralité de l'amortissement des travaux route de la Belle Etoile qui représentent une plus-value de 78.576,48 €.

Il convient de noter que la commune a voté par le passé la neutralisation des amortissements, ce qui nous autorise à inscrire ce montant aux différentes opérations d'ordres en fonctionnement comme en investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

➔ En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

➔ En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...);
- Le FCVTA, qui est une compensation de l'Etat à la commune, à un taux forfaitaire de 16.404% des dépenses réelles d'investissement ;

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ;
- Les emprunts éventuels ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.

- ▶ Cimetière/Eglise : 17.460 € ;
 - ▶ Extension atelier : 400.000 €.
- Soit un total de **1.250.000 €**

Dépenses d'investissement :

- ▶ Solde d'exécution d'investissement reporté : 322.206,37 € ;
- ▶ Opérations d'ordre : 152.379,57 € ;
- ▶ Remboursement emprunts (capital) : 160.416,33 € ;
- ▶ Attribution de compensation d'investissement (Grand Besançon) : 73.803,09 € ;
- ▶ Travaux sylvicoles : 6.500 € ;
- ▶ Autres immobilisations corporelles (inclus les restes à réaliser) : 117.234,64 € ;

Les recettes d'investissement :

A l'équilibre représentent donc **1.250.000 €**, réparties de la façon suivante :

- ▶ Virement de la section de fonctionnement : 320.000 € ;
- ▶ Opérations d'ordre : 152.628,57 € ;
- ▶ FCTVA : 6.000 € ;
- ▶ Taxe d'aménagement : 12.205,06 € ;
- ▶ Excédent fonctionnement N-1 : 318.966,37 € ;
- ▶ Subventions et intercommunalité (Inclus recettes à recevoir) : 170.200 € ;
- ▶ Emprunts : 270.000 €.

ETAT DE LA DETTE à fin 2023

N° emprunt	Etabl.	Date emprunt	Durée (en mois)	Date de fin	Objet	Capital	CRD 31/12/2022	Échéances 2023	Intérêts payés	Capital amorti	CRD fin 2023
n°56045861631	CRCA	19/12/2011	180	sept-26	Aménagement place de la Bascule	200 000,00 €	50 862,26 €	15 417,13 €	1 853,93 €	13 563,20 €	37 299,06 €
n° 3522752	CE	15/10/2009	180	sept-24	Investissements 2009	200 000,00 €	23 333,51 €	14 009,82 €	676,50 €	13 333,32 €	10 000,19 €
n° 07093918	BPBFC	18/10/2008	300	juil-33	Construction école maternelle (T.V.)	650 000,00 €	282 358,83 €	36 883,28 €	10 617,32 €	26 265,96 €	256 092,87 €
n° 07073855	BPBFC	04/10/2007	240	oct-26	Construction école maternelle (T.V.)	200 000,00 €	53 592,42 €	14 311,58 €	1 700,49 €	12 611,09 €	40 981,33 €
n° 07063021	BPBFC	06/03/2006	240	déc-25	Achat immeuble Morland/Cassuly	200 000,00 €	39 410,83 €	13 885,04 €	1 196,69 €	12 688,35 €	26 722,48 €
n° 087177901	BPBFC	16/06/2016	180	mars-31	Terrain Habitat 25	175 000,00 €	96 249,91 €	13 173,43 €	1 506,75 €	11 666,68 €	84 583,23 €
n° 08726388	BPBFC	04/10/2016	180	juil-31	Investissements 2016	180 000,00 €	105 000,00 €	13 346,70 €	1 346,70 €	12 000,00 €	93 000,00 €
n° 08784703	BPBFC	25/06/2018	225	mars-37	Multi accueil	400 000,00 €	300 000,00 €	24 350,00 €	4 350,00 €	20 000,00 €	280 000,00 €
n° AN096886	CE	17/05/2019	180	janv-33	Restructuration EP - Phases 1 et 2	340 000,00 €	249 333,32 €	25 583,87 €	2 917,20 €	22 666,67 €	226 666,65 €
n° 08859933	BPBFC	09/10/2020	180	déc-34	Restructuration EP - Phase 3	270 000,00 €	216 000,00 €	19 317,60 €	1 317,60 €	18 000,00 €	198 000,00 €
Totaux						1 416 141,08 €	190 278,45 €	27 483,18 €	27 483,18 €	162 795,27 €	1 253 345,81 €

Stationnement

Ne vous est-il jamais arrivé de pester devant un véhicule stationné sur un trottoir, vous obligeant à passer sur la route, au risque de vous faire renverser par une voiture ?

Hélas, on voit cela pratiquement tous les jours sur notre commune.

Des enfants allant à l'école, des personnes avec des difficultés de déplacement, des assistantes maternelles avec leurs poussettes....

Il est important de rappeler les règles qui s'appliquent.

Quels sont les risques en cas de stationnement sur le trottoir ?

Les infractions concernant le stationnement sont les suivantes :

- **Stationnement gênant** : sur un trottoir, en double file, sur un emplacement réservé à l'arrêt des transports publics ou taxis, sur une place de livraison, devant une entrée d'immeuble, sur un pont, dans un tunnel, sur une bande d'arrêt d'urgence sauf en cas de nécessité absolue... : il vous en coûtera **35 €** ;
- **Stationnement très gênant** : sur une place PMR, sur une place réservée aux transporteurs de fonds, sur un passage piéton, sur une piste cyclable, sur un trottoir, sauf pour les 2 ou 3 roues : **135 €**

« Si vous êtes en voiture et stationnez sur un trottoir, vous risquez d'office d'écopier d'une amende forfaitaire de 135 € » (Maître Le Dall pour le Dauphiné Libéré)

En dehors de cette répression possible, il en est du civisme de chacun et du respect de tous.



Entrepreneur de Grandfontaine à l'honneur

FC TRONIC

Dans la zone artisanale à l'entrée du village de Grandfontaine, se trouve le laboratoire de cartes électroniques « FC TRONIC ». Monsieur Yannick FAIVRE nous a reçu pour nous présenter l'entreprise.

La société

FC TRONIC a été créé en 2009 à Besançon, pour s'installer ensuite 2 Zone Artisanale à Grandfontaine en 2015.

Les deux associés sont Yannick FAIVRE et François BOURIOT.

La société emploie également un salarié, qui s'occupe notamment de la réception des pièces, de l'expédition des commandes et la gestion des sites Internet.

Les locaux comprennent un accueil, un laboratoire de gestion électronique et une mezzanine.

Actuellement en location, FC TRONIC cherche à acquérir ou à défaut à louer un local d'environ 200 m², dans le secteur du Grand Besançon Métropole. N'hésitez pas à les contacter si vous avez connaissance de locaux qui pourraient convenir.

CC-BY-NC-SA - Dorothée Lavaux - 2024



© EST REPUBLICAIN - Daniel Mairey - 2024



Les activités

Le cœur de métier de FC TRONIC est le composant électronique : du prototype électronique au recyclage, en passant par la fabrication de carte électronique, l'expertise et la réparation électronique.

A l'origine, l'activité était à 100% liée à la sous-traitance industrielle en électronique, notamment pour des entreprises comme GRUPO ANTOLIN, MERCURA, SOPHYSA... avec une confidentialité à respecter.

Avec la crise mondiale du composant dans l'industrie ces dernières années, des parts de marché ont été perdues, et l'entreprise a décidé depuis 2018 de s'ouvrir à la vente directe aux particuliers par Internet, ce qui représente aujourd'hui 68% du chiffre d'affaires.

Cela a commencé par le service après vente (SAV) de l'ancienne marque française Motorstar, puis celui de la marque Came, qui n'assurent plus de SAV. Les clients sont également accompagnés grâce à des vidéos explicatives pour effectuer les dépannages eux-mêmes (tutoriels, vidéos Youtube...).

Le développement

Grâce à sa volonté de promouvoir la réparabilité plutôt que l'échange à neuf, FC TRONIC a reçu le 19 mars 2024 deux prix : le *Trophée Numéric'Artisanat* du Doubs et le *Prix coup de cœur du jury régional*.

Forte de ces belles récompenses, la société va lancer à l'automne 2024 un nouveau site <https://www.sav-portail.com> pour étendre le procédé de SAV aux marques de portails qui ne réparent plus les cartes électroniques.

La branche **FCsignalitic** a également été créée pour proposer des articles (gyros, rampes, adhésifs, accessoires...) aux communes, garages etc.

Enfin, la vente aux particuliers devenant prépondérante, l'objectif serait d'ouvrir un comptoir pour servir directement les particuliers, en plus de la vente en ligne actuelle.

Pour les contacter et suivre l'actualité

Horaires : lundi / mardi / jeudi / vendredi : 8h00 à 17h00 ;
mercredi 8h00 à 12h00.

Numéro de téléphone : 03.81.51.06.87

Mail : contact@fctronic.com



CC-BY-NC-SA - Dorothée Lavaux - 2024

Sites Internet :

- <http://www.fctronic.com/fr> ;
- <https://www.sav-motostar.com/> ;
- <https://www.sav-came.com/> ;
- <https://www.fcsignalitic.com/>
- Page Facebook : FCtronic

La victime s'étouffe

Un corps étranger empêche la victime de respirer. Elle ne peut plus parler, crier, tousser, elle s'agite, devient bleue et peut perdre connaissance.



1 à 5 claques vigoureuses dans le dos.

Si inefficace: 1 à 5 compressions abdominales chez l'adulte ou thoraciques chez l'adulte obèse ou la femme enceinte.

Pour la victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur. Pour la victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur.



1 à 5 compressions abdominales

1 à 5 claques dans le dos

1 à 5 compressions thoraciques

Alerter et surveiller.

La victime se plaint de malaise

La victime répond qu'elle ne se sent pas bien.

Observer les signes de l'accident cardiaque, de l'accident vasculaire cérébral qui nécessitent une prise en charge urgente.

Et les autres signes : douleur abdominale intense, difficulté à parler ou à respirer, sensation de froid, sueurs, pâleur.



Position allongée



Position assise si difficulté respiratoire

Mettre la victime au repos.

Se renseigner sur son état de santé.

Appeler le 15. Surveiller.

La victime présente un traumatisme

En cas de choc, coup, chute, faux mouvement.

Empêcher de bouger la zone atteinte.

Alerter et surveiller.

La victime présente une plaie

Plaie simple : se laver les mains, nettoyer la plaie à l'eau courante avec ou sans savon, éventuellement désinfecter, protéger par un pansement, vérifier la vaccination antitétanique et surveiller.

Plaie grave : installer la victime en position d'attente, ne pas retirer le corps étranger.



Plaie au thorax : position assise

Plaie abdominale : position allongée, jambes fléchies

Plaie à l'œil : position allongée, yeux fermés, sans bouger la tête

Dans tous les autres cas, position allongée.

Alerter les secours. Surveiller la victime.

La victime présente une brûlure

Refroidir immédiatement la surface brûlée par ruissellement d'eau tempérée, au plus tard, dans les 30 minutes suivant la brûlure.

Si la brûlure est grave, alerter les secours et appliquer les consignes.



Ensemble pour former aux premiers secours



NUMÉROS D'URGENCE:

- Un message clair:
 - le numéro de téléphone;
 - la nature du problème et la localisation très précise de l'événement;
 - répondre aux questions;
 - appliquer les consignes et raccrocher sur les instructions de l'opérateur.

15 SAMU

18 POMPIERS

112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES MALENTENDANTS



Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) Tous acteurs de la sécurité civile



La victime présente une hémorragie

La conduite à tenir

La perte de sang prolongée ne s'arrête pas spontanément :

- arrêter l'hémorragie;
- allonger la victime;
- faire alerter ou appeler les secours;
- parler régulièrement à la victime en attendant les secours;
- protéger la victime contre la chaleur, le froid ou les intempéries;
- surveiller la victime.

Les techniques



Comprimer l'endroit qui saigne, main protégée, si possible,



ou, à l'aide d'un pansement compressif.

Si inefficace ou impossible

Réaliser un garrot improvisé « tourniquet ».

Mettre en place le lien au-dessus de la plaie qui saigne.



Serrer le garrot en tournant la barre jusqu'à l'arrêt du saignement.

En l'absence de barre, serrer le nœud le plus fortement possible et réaliser un double nœud de maintien.

La victime a perdu connaissance

La victime ne répond à aucune sollicitation



Libérer les voies aériennes
Basculer la tête en arrière et relever le menton.

La victime est en arrêt cardiaque

Apprécier la respiration
Regarder, écouter, sentir pendant 10 secondes maximum.



La victime respire

Mettre la victime en position latérale de sécurité (PLS).



Alerter et surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

La victime ne respire pas ou présente une respiration anormale

Faire alerter ou appeler les secours et demander un défibrillateur



Adulte



Enfant



Bébé

30 compressions thoraciques, 100 à 120/min,



Position neutre pour le bébé



suivies de 2 insufflations. Répéter ces cycles.



Chez l'adulte, l'enfant et le bébé, mettre en œuvre le défibrillateur dès son arrivée et suivre les consignes.

Renseignez vous
interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC
gouvernement.fr/risques

Alerte et protection des populations

Club climat : Une preuve de l'origine humaine du changement ?

En 1644, René DESCARTES écrit dans *Les Principes de la philosophie* : « *Dubito, ergo sum* », soit « Je doute, donc je suis ». Il s'inscrit ainsi dans la recherche de la vérité à travers un dialogue philosophique.



Quel rapport avec le changement climatique ?

Nous sommes les héritiers du siècle des Lumières incarné par Descartes faisant de nous des cartésiens. Or le doute apparaît comme une éthique de la pensée, ne pas admettre d'emblée les évidences, c'est penser contre soi-même.

Il n'est donc pas surprenant que l'idée d'un changement climatique dont nous serions la cause suscite une résistance chez chacun d'entre nous.

Où nous conduit le doute ?

Le doute déstabilise, il nous plonge dans un inconfort qui peut être vertigineux. Tout au long de notre existence, notre cerveau apprend à nous sortir de ces situations. Il faut trouver des réponses qui rétablissent la sécurité offerte par les certitudes.

Comment se construisent les certitudes ?

Avec un discours convergeant vers une réponse partagée unique, mais partagée par qui ? C'est là que les chemins peuvent se séparer.

Les cartésiens se tourneront vers la **démarche scientifique** basée sur la controverse dont on sort par la confrontation des faits aux hypothèses de raisonnement. Ce chemin est aride, laborieux et pas forcément satisfaisant car il n'aboutit pas toujours à une réponse claire.

Les **mythes** sont également des chemins qui apportent des réponses. « *Lune des fonctions du mythe est en effet d'aider les hommes à comprendre le monde et à expliquer les phénomènes naturels. Même s'il est évident que les hommes de l'Antiquité ne croyaient pas à toutes les histoires qu'ils racontaient, l'interprétation poétique de phénomènes naturels comme les tempêtes par exemple, leur permettait de les apprivoiser. Lorsque l'orage gronde, c'est la colère de Zeus qui se manifeste !* » (Little io, Joséphine Barbereau).

Dans nos sociétés modernes, les réseaux sociaux permettent de créer artificiellement ce qu'on appelle une **bulle cognitive**, c'est-à-dire une situation dans laquelle chacun se voit orienté vers des contenus qui le confortent dans sa pensée. Notre cerveau est friand de cette situation, on appelle cela

le **biais de confirmation**, car cela nous rassure et contribue à notre bien-être.

Reprenons notre route

Il est donc légitime de douter du fait que l'homme soit à l'origine du dérèglement climatique. Le cartésien se demandera donc s'il existe une preuve de cette affirmation à qui nous donnerons le statut d'hypothèse n°1.

La controverse fait émerger une autre hypothèse : l'existence d'une cause extérieure. C'est l'activité du Soleil qui s'accroît. Cette hypothèse n°2 propose que ce serait le rayonnement du Soleil plus intense qui réchaufferait notre planète.

Nous avons maintenant besoin d'aborder le fonctionnement de l'atmosphère de notre planète. Pour cela, partons sur la Lune, planète sans atmosphère, la température à sa surface est en moyenne de -23°C (maximum : $+123^{\circ}\text{C}$ le jour et minimum : -233°C la nuit) ; chiffres de l'agence spatiale canadienne. Si l'on regarde maintenant la Terre, située en moyenne à la même distance du Soleil que la Lune, on mesure en moyenne à sa surface une température de 15°C (maximum : $+70,7^{\circ}\text{C}$ dans le désert et minimum : $-89,2^{\circ}\text{C}$ à Vostok) ; chiffres NASA.

Constat : La présence de l'atmosphère est à l'origine d'une température en moyenne plus élevée et réduit également l'amplitude maximale (356°C sur la Lune contre 156°C sur la Terre).

L'atmosphère contribue donc à adoucir la température sur Terre.

Effet de serre

Les gaz du même nom, dont le plus abondant dans l'atmosphère terrestre est l'eau, piègent, dans la partie basse de l'atmosphère (troposphère) une partie de l'énergie lumineuse provenant du Soleil.

Les couches de l'atmosphère sont normalement en équilibre thermique. C'est-à-dire qu'elles reçoivent autant d'énergie qu'elles en perdent.

Pour mieux comprendre ce bilan d'énergie, prenons une analogie :



La vasque se remplit par un écoulement d'eau et se vide par débordement.

Dans cette analogie, l'eau joue le rôle de l'énergie lumineuse et la vasque joue le rôle de l'atmosphère.

Si le débit d'eau de remplissage est plus grand que le débit d'eau de vidange, alors le niveau d'eau monte (il fait plus chaud) dans le cas contraire, le niveau d'eau descend (il fait plus froid). Lorsque le dispositif est stable, entrée et sortie d'eau se compensent (la température est constante).

N.B. : Dans cette analogie, la taille de la vasque serait proportionnelle à la quantité de gaz à effet de serre. Or plus la vasque est grande, plus elle contient d'eau...

Testons nos deux hypothèses

Avec l'hypothèse n°1 : Le surplus de gaz à effet de serre produit par l'homme à la surface de la Terre absorberait plus d'énergie. En conséquence, une part plus faible de l'énergie qui aurait dû réchauffer la haute atmosphère n'y arriverait plus et la température de la haute atmosphère diminuerait pendant que la température de la partie basse augmenterait.

Avec l'hypothèse n°2 : Le rayonnement solaire augmente (plus d'énergie arrive sur Terre). Les couches supérieures de l'atmosphère se réchaufferaient et la partie basse de l'atmosphère se réchaufferait également puisque une partie de cette lumière traverserait toute l'atmosphère et atteindrait le sol.

En d'autres termes, dans l'hypothèse n°2 le surcroît d'énergie se répartirait sur toute l'atmosphère et toutes les températures augmenteraient alors qu'avec l'hypothèse n°1, il n'y aurait pas de surplus d'énergie, elle serait juste gardée majoritairement par la partie basse au détriment des couches hautes.

Confrontation aux observations

Une étude réalisée en mai 1967 et récompensée par le prix Nobel de physique en 2021 (à **Syukuro Manabe** et son associé **Richard Wetherald**) a jeté les bases de la compréhension du lien entre augmentation des températures à la surface de la Terre, et augmentation des niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Ils ont construit un modèle simplifié de l'atmosphère simulant les effets de l'absorption de l'énergie par le dioxyde de carbone.

Benjamin Santer, climatologue américain, précise : « les récents travaux fournissent les preuves scientifiques les plus convaincantes et les plus solides de l'effet des activités humaines sur le climat. Nous avons changé de manière globale la température de l'atmosphère terrestre et nous pouvons le démontrer sur une courte période, sur seulement trente-sept ans de données satellitaires. En une demi-vie

humaine, nous avons fondamentalement changé la structure de température et la chimie de l'atmosphère terrestre. Il est incontestable maintenant que les humains ne sont plus des spectateurs innocents dans le système climatique. Il est donc impératif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les générations futures des graves dommages que nous risquons de causer si nous continuons sur la voie du statu quo ».

Les courbes de températures ci-dessous correspondent à des mesures réalisées à environ 20 km d'altitude ce qui correspond à une pression de 50 hPa (Basse stratosphère)

Les données et la méthode d'analyse

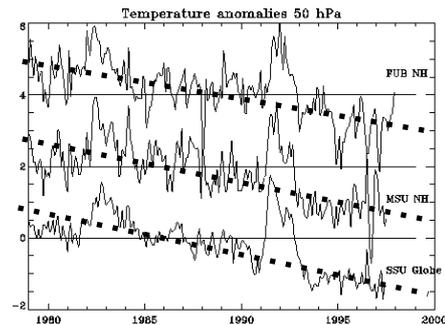


Figure 2.14 Séries temporelles des anomalies de température FUB au niveau 50 hPa pour l'hémisphère nord (première courbe), MSU/SSU pour le canal 15X, centré à 50 hPa, pour l'hémisphère nord (deuxième courbe) et SSU pour la région 70°S-70°N (troisième courbe).

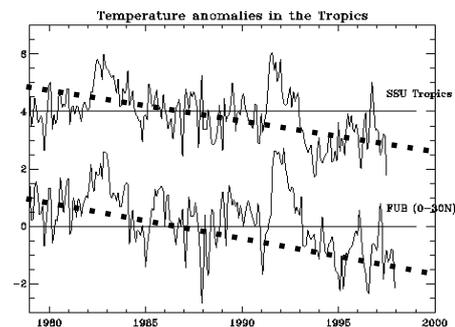


Figure 2.15. Anomalies de température du canal SSU 15X dans la région tropicale (30°S-30°N, première courbe) et anomalies FUB à 50 hPa (0-30°N, seconde courbe).

Document extrait de la Thèse de Doctorat de l'Ecole Polytechnique - présentée par : Chiara Cagnazzo

Ces 5 courbes montrent une **tendance à la baisse de la température de la stratosphère** sur 20 ans dans **plusieurs régions du globe** et par **différentes techniques de mesure**.

Conclusion

- L'hypothèse n°2 est invalidée car elle ne prédit pas la baisse de température observée.
- L'hypothèse n°1 est vraisemblable car elle conduit à une prédiction confirmée par les observations.

Elections européennes - 9 juin 2024

Qui élit-on lors des élections européennes ?



Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés.

Les élections européennes ont lieu tous les combien de temps ?

Les élections ont lieu tous les 5 ans. Les dernières élections ont eu lieu en mai 2019.



Quand auront lieu les prochaines élections ?



Suivant les pays, les prochaines élections européennes ont lieu entre le 6 et le 9 juin 2024.

Les électeurs français sont appelés aux urnes le dimanche **9 juin 2024** pour élire 81 eurodéputés. Ils sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Comment voter ?

Tout·e citoyen·ne âgé·e d'au moins 18 ans et inscrit·e sur les listes électorales peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration ou depuis l'étranger si certaines conditions sont respectées.

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit·e sur les listes électorales de votre commune. La date limite pour s'inscrire est le **vendredi 3 mai 2024** auprès de la mairie (ou **mercredi 1^{er} mai 2024** si vous vous inscrivez en ligne).

Si vous êtes déjà inscrit·e, ou si vous êtes un·e primo-votant·e et que vous avez été informé·e par votre mairie que votre inscription a bien été effectuée, vous n'avez aucune démarche à accomplir : votre inscription a été automatiquement effectuée par les autorités.

Toutefois, si vous avez déménagé, vous devrez vous inscrire auprès de la mairie de votre nouvelle commune de résidence. Si vous allez voter pour la première fois et que vous n'avez pas été contacté par votre mairie, vous devrez également vous inscrire sur les listes électorales.

Que font les députés au Parlement européen ?

Les députés européens représentent les 450 millions de personnes qui vivent dans l'Union Européenne.

720 députés seront élus.

Chaque pays de l'Union Européenne peut avoir au minimum 6 députés européens et au maximum 96.

Les députés européens :

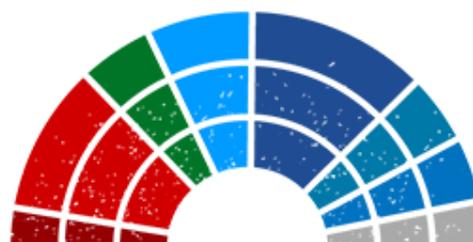
- ➔ Examinent les projets de nouvelles lois européennes ;
- ➔ Modifient les lois pour les améliorer ;
- ➔ Votent les accords commerciaux avec les pays qui ne sont pas dans l'Union Européenne ;
- ➔ Élisent la Présidente ou le Président de la Commission européenne.



Les députés européens et le Conseil de l'Union Européenne :

- ➔ Décident du budget de l'Union ;
- ➔ Vérifient qu'elle fonctionne correctement.

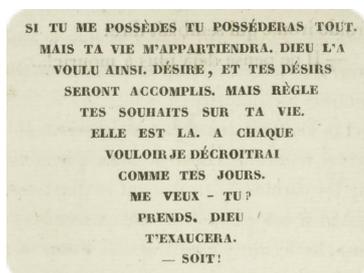
D'après : <https://elections.europa.eu/fr/how-to-vote/fr/>



Quand la littérature rejoint la réalité climatique

Alors que l'Univers est en expansion selon la loi de Hubble-Lemaître, la capacité de la Terre à accueillir la vie se réduit à l'inverse comme peau de chagrin. Les changements climatiques et leurs conséquences sur les écosystèmes mettent à mal les conditions d'existence de nombreuses espèces animales et végétales jusqu'à impacter celles des humains. Dans le rapport du Giec paru en mars 2022, la première espèce considérée en péril est la nôtre avec 3,3 à 3,6 milliards d'individus vulnérables.

Mais connaissez-vous la peau de chagrin ?

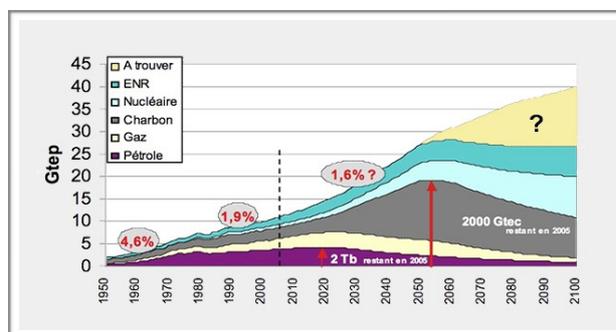


Auparavant appelée peau de sagrain (du turc sağri qui signifie la croupe d'un animal), il s'agit d'un cuir tanné utilisé en reliure, en maroquinerie ou encore pour couvrir les tambours. Celui-ci a la propriété de s'étendre une fois humidifiée et de rétrécir en séchant. Rien à voir avec la tristesse, et pourtant il a inspiré à Honoré de Balzac l'un de ses premiers romans *La peau de chagrin* qui renvoie dramatiquement à notre situation actuelle.

Dans ce récit, le jeune Raphaël de Valentin possède une peau de chagrin dont le pouvoir est d'exaucer ses vœux. Mais chaque désir exaucé fait diminuer la taille de cette peau qui incarne le temps de vie restante du héros. En connaisseur de l'âme humaine, Balzac ne lui offre pas une fin enviable pour avoir trop demandé.

Les énergies fossiles représentent la peau de chagrin de l'Humanité. Leur combustion produit une énergie indispensable à nos activités et nos modes de vie contemporains mais rejette dans l'atmosphère du dioxyde de carbone qui contribue au réchauffement climatique. En passant de 280 ppm (parties par million) en 1850 au début de l'ère industrielle à 400 ppm aujourd'hui, le CO₂ a fait augmenter

la température moyenne de la Terre de 1,15°C. Et ce réchauffement s'accélère...



Aujourd'hui, près de 80 % de la consommation mondiale d'énergie est d'origine fossile. Nous n'avons pas encore atteint le pic d'exploitation des hydrocarbures en raison de la recherche et de l'exploitation de nouveaux gisements (offshore profond, fracturation hydraulique, sables bitumineux, etc.). Même une fois celui-ci atteint, la décroissance des émissions de gaz à effet de serre ne se fera que progressivement. En conséquence, plus le pic sera tardif, plus le réchauffement climatique sera important pouvant même dépasser 6°C s'il intervient après 2050. Par comparaison, l'écart le plus important entre les périodes glaciaires et interglaciaires passées a été de 5°C au maximum.

Pourtant, la population humaine, comme ses besoins énergétiques, continue d'augmenter inexorablement. Et comme le héros balzacien de la *Peau de chagrin*, l'Humanité consomme toujours plus d'énergies fossiles, produisant des gaz à effet de serre qui réduisent d'autant la capacité de la Terre à accueillir la vie. Comme le disait Jean-Jacques Rousseau « *Nos âmes se sont corrompues à mesure que nos sciences et nos arts se sont avancés à la perfection.* » (Discours sur les sciences et les arts, 1750). Saurons-nous réagir et modérer nos appétits énergivores pour que le sort de nos descendants diffère de celui du malheureux Raphaël de Valentin ?

Période de survénance du maximum des émissions de CO ₂ *	Concentration atmosphérique en CO ₂ au moment de la stabilisation **	Concentration atmosphérique tous gaz à effet de serre au moment de la stabilisation en CO ₂ -équivalent ***	Augmentation de température globale à l'équilibre, par rapport à la température de 1850 ****
2000 à 2015	350 à 400 ppm	445 à 490 ppm	2,0 à 2,4 °C
2000 à 2020	400 à 440 ppm	490 à 535 ppm	2,4 à 2,8 °C
2010 à 2030	440 à 485 ppm	535 à 590 ppm	2,8 à 3,2 °C
2020 à 2060	485 à 570 ppm	590 à 710 ppm	3,2 à 4,0 °C
2050 à 2080	570 à 660 ppm	710 à 855 ppm	4,0 à 4,9 °C
2060 à 2090	660 à 790 ppm	855 à 1130 ppm	4,9 à 6,1 °C

SYBERT : démantèlement d'anciens fours

L'Unité de Valorisation Énergétique change de visage.

Judi 26 octobre 2023, les journalistes sont venus en nombre assister à la chute de l'émblématique cheminée blanche de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYBERT. Un moment hautement symbolique qui inaugure le changement de visage de cet équipement destiné à valoriser les ordures ménagères résiduelles en énergie.

Un bref historique de l'UVE

Construite en 1969, l'usine d'incinération entre en service à compter de 1971 sur l'initiative de la Ville de Besançon. Elle est alors constituée de deux lignes d'incinération d'une capacité de traitement de 2 tonnes par heure avec valorisation thermique. Une troisième ligne voit le jour en 1976. En 2002, une quatrième ligne est créée, plus efficace et moderne avec valorisation thermique et électrique des ordures incinérées. Cette dernière permet de faire cesser l'activité des deux fours de 1971.

En décembre 2021, le four de 1976 est mis à l'arrêt à son tour. L'UVE ne fonctionne dès lors plus qu'avec une seule ligne d'incinération, celle de 2002.



La salle des commandes en 1977

Usine d'incinération des ordures ménagères : le pupitre de commande.

Un site en pleine mutation

Au fil des années, l'UVE s'est transformée et a su s'adapter aux usages et aux besoins de son territoire. Depuis 2010, le poids des ordures ménagères résiduelles a baissé de près de 35%. Un habitant du territoire du SYBERT produisait 204 kilos d'ordures ménagères résiduelles par an en 2010. En 2023, ce ne sont plus que 129 kilos de déchets qui sont produits par an et par habitant.

Ainsi, en l'espace de 12 ans, le volume de déchets valorisés à l'UVE est passé de 46.351 tonnes en 2010 à moins de 30.000 tonnes en 2023 (29.751 tonnes). Cette diminution du poids des ordures ménagères résiduelles permet au site de fonctionner avec une

seule ligne d'incinération et d'ainsi faire l'économie d'un second four, très coûteux à construire et à entretenir (estimation de 50 à 70 millions d'euros à l'époque).

Cette belle performance appartient d'abord aux habitants du territoire du SYBERT qui figurent parmi les citoyens les plus performants en matière de réduction des déchets à l'échelle nationale. C'est aussi l'aboutissement d'une politique forte et engagée en faveur de la prévention des déchets grâce -notamment- au déploiement de solutions de compostage de proximité, à de nombreuses actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, ainsi qu'à l'augmentation des flux de collecte en déchetteries.

Place à l'avenir avec des travaux de restructuration

Depuis juin 2023, des travaux de restructuration mais aussi de démantèlement sont en cours sur l'UVE. Les anciens équipements mis à l'arrêt et non remplacés sont déconstruits. L'ancien hall des mâchefers tire également sa révérence pour laisser place à de nouvelles voies de circulation motorisées. Les façades Nord et Est seront réhabilitées par la même occasion, modifiant ainsi le visage de cet équipement intégré depuis plus de 50 ans dans le paysage bisontin et planoisien.



Crédit photo : SYBERT

Un tout nouveau chapitre va s'écrire pour le SYBERT et ses habitants. Plus que jamais, poursuivons nos efforts collectifs pour réduire nos déchets et valoriser nos matières. Ensemble, soyons le changement de demain, incarnons l'avenir.



Crédit photo : ARCHI+TECH – Vues de la restructuration de la façade Nord

Expression libre

Liste **AGIR avec les Grandfontains,**

M. LECOMTE Serge, M. TAILLARD Jim, Mme OBERSON Samira, M. SKANA Eridan.

- Lors de la réunion environnement forêt du 21 août 2023, sur les 3 garants responsables de l'affouage communal, l'adjoint en charge de la commission était le seul présent. Les 2 autres garants (véritables affouagistes)...n'avaient pas été convoqués ! Mini bronca lors tu tirage au sort des lots pour 2024. En cause : La décision de facturer la charbonnette (petit bois qui nécessite beaucoup de travail) aux affouagistes alors qu'un grand nombre de chablis (arbres déracinés) ne sont pas valorisés et pourrissent sur place. Bonne ambiance en fin de réunion avec un pot et une concession pour rattraper cet arrêté "hors sol" : pour 4 stères de bois facturés ½ stère de charbonnette ne sera pas facturé.

-Bois : La société qui a effectué les travaux d'assainissement rue de l'église en 2017 a stocké provisoirement les déchets sur la place au milieu du grand bois. Les allers-retours des lourds camions de chantier ont généré des ornières sur ce chemin qui avait bénéficié 2 ans plus tôt d'une réfection. Depuis 2018 chaque année, nous demandons que ces ornières

soient comblées. Lors du conseil municipal de décembre 2023, M. le Maire accepte de prendre en compte ce dossier sur 2024. En attendant l'extension de la voie cyclable Belle étoile Grandfontaine, les cyclistes et piétons pourront emprunter ce chemin. Pour des raisons évidentes de sécurité, attention de ne pas l'emprunter lors de tempête (grands vents), ou lors de chasse en cours.

-Bois encore : Les ACCA (Association de Chasse) entretiennent les lignes séparatives dans les bois qu'ils louent en contrepartie d'un droit de chasse. Depuis juin 2009 la municipalité de grandfontaine "loue" gratuitement nos forêts sans cette contrepartie.

-Lors de la suppression de l'éclairage public la nuit, le panneau de limitation de vitesse à 30km/h de la rue de l'église a été supprimé. La vitesse étant maintenant de la responsabilité de GBM (Grand Besançon Métropole), nous avons demandé que cette rue retrouve sa limitation à 30.

-Le budget communal sera voté au cours de ce mois. Nous ne manquerons pas de rapporter votre souhait d'avoir des illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Liste majoritaire **Bien être à Grandfontaine,**

Le 9 juin prochain, les Européens sont invités à se rendre aux urnes pour élire leurs représentants au Parlement européen. En 2019, seulement 51% des électeurs ont voté alors que nous entendons régulièrement que l'Union Européenne (UE) nous impose des lois que nous n'aurions pas choisies. Pourtant, comme le disait Winston Churchill, « *la démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres.* »

Rappelons-nous surtout de l'essentiel :

1- L'UE est une démocratie représentative, donc à notre image. Il nous revient d'élire des représentants qui nous ressemblent et de se faire entendre des partis pour qu'ils présentent des candidats en phase avec les électeurs.

2- Dans toute démocratie, seuls le consensus et le compromis permettent d'obtenir une majorité de votes. Il est donc normal de ne pas se sentir pleinement satisfait des décisions prises par le parlement. La construction européenne n'a pas fait disparaître pour autant nos spécificités et les visions différentes d'un pays à un autre.

3- Les sujets brûlants qui dépassent l'échelle nationale ne manquent pas : la situation en Ukraine, la sécurité vis-à-

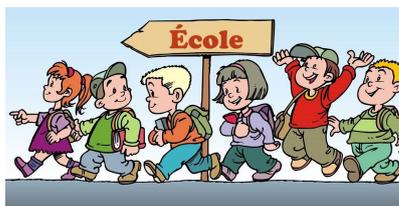
vis de la Russie, la question migratoire que le dérèglement climatique amplifie, l'économie et l'emploi à soutenir entre libre échange et protectionnisme, l'alimentation indissociable de la Politique Agricole Commune (PAC), la trajectoire énergétique pour décarboner nos activités, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité...

4- L'UE est un outil qui permet de confronter les attentes de 448 millions d'habitants pour prendre des décisions ensemble. Cet outil n'est pas parfait, mais il a le mérite de faire entendre la voix des européens. Donnons-lui sa chance, l'UE est « jeune », elle fête ses 32 ans (1992). Pour autant, l'histoire nous a montré que le patient travail de construction accompli depuis 1958 pourrait bien disparaître.

5- La citoyenneté européenne accorde des droits et défend les libertés publiques. Qui serait prêt à renoncer à sa liberté ? Néanmoins, les menaces ne manquent pas (IVG, pluralité de la presse, corruption...). Mettre un bulletin dans l'urne est une responsabilité : est-ce notre intérêt de laisser à d'autres le soin de décider de notre avenir ?

Avant de se quitter

Inscription à l'école maternelle



La pré-inscription se fera à la mairie pour avoir l'attestation de domicile (ou dérogation le cas échéant). L'admission finale se fera à l'école maternelle les :

Mardi 14 mai ou jeudi 16 mai 2024 de 16h30 à 18h30.

Merci d'appeler l'école maternelle afin de convenir d'un rendez-vous si vous ne pouvez pas vous présenter sur ces créneaux horaires (03.81.58.68.59).

Pour l'admission finale à la maternelle, vous devrez vous munir :

- de l'attestation de domicile ou dérogation (donnée par la mairie au préalable)
- des photocopies du livret de famille (pages enfants et parents)
- des photocopies du livret de vaccinations (vaccinations à jour) ou certificat médical attestant que les vaccinations sont à jour.
- d'un certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

Au plaisir de vous voir bientôt,
La directrice, Corinne Gavignet

Commémoration

Le programme des commémorations du 8 mai est le suivant :



- 9h30 : messe à l'église d'Avanne-Aveney
- 10h30 : monument de Grandfontaine
- 11h30 : monument de Montferrand-le-Château
- Vin d'honneur à l'issue de la cérémonie

Manifestation

Rendez-vous le **29 juin à 10 h**
Au stade de foot

CONCOURS
DE
PETANQUE

STADE DE GRANDFONTAINE

L'Union Sportive des Vétérans de Grandfontaine organise son **CONCOURS de PETANQUE** Doublette

SAMEDI 29 JUIN

INSCRIPTION 10€ / DOUBLETTE

BBQ & PIVÈTE SUR PLACE

Venez nombreux, en famille, entre voisins et amis mais surtout avec votre bonne humeur !!!!!

Renseignements au 06.88.51.86.47

Le Grand Besançon à l'honneur

Le 22 janvier 2024, l'émission de télévision Sur le front, portée par Hugo Clément, journaliste et militant écologiste, s'est intéressée au sujet de l'enfouissement des déchets en France. Après Cash Investigation (France 2) en 2021 et Capital (M6) en 2022, c'est désormais à l'émission Sur le front (France 5) de saluer la performance des habitants de notre territoire et de les citer en exemple à suivre.

Chez nous, un déchet n'est plus considéré comme un simple rebut : c'est une matière, une ressource à valoriser, que ce soit par le réemploi, le recyclage, le compostage ou – en dernier lieu – par l'incinération. Année après année, grâce aux efforts de chacun et à une politique de réduction et de prévention, un des plus anciens fours de l'usine de valorisation énergétique (UVE) a finalement été arrêté en 2022 et n'a pas eu besoin d'être renouvelé. L'émission est venue immortaliser la déconstruction, dont la démolition de la cheminée, symbole d'une victoire : la nôtre.

Rediffusion de l'émission de 52' disponible

➔ Où enterrent-ils nos poubelles ?

<https://www.france.tv/france-5/sur-le-front/>

Déchetteries du GBM

Depuis le 1er janvier 2024, les modalités d'ouverture de 13 des 16 déchetteries du SYBERT évoluent. Les sites de Besançon-Tilleroies, Pirey et Thise-Chalezeule ne sont pas impactés par ces changements.

Les déchetteries d'Amancey, Arc-et-Senans, Byans-sur-Doubs, Epeugney, Lavans-Quingey, Marchaux et Myon seront désormais ouvertes toute la journée, et non plus par demi-journée. Pour rappel, la déchetterie de Besançon-Tilleroies est ouverte le dimanche matin. La déchetterie provisoire d'Ornans, restera ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi (cf. tableau ci-dessous).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Amancey			✓		✓	✓	L'éco-centre de Besançon-Tilleroies vous accueille également les dimanches, de 8h30 à 12h20!
Arc-et-Senans		✓				✓	
Besançon-Tilleroies ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓	En semaine, l'éco-centre provisoire d'Ornans vous accueille tous les après-midi, de 13h30 à 16h50.
Devecey	✓	✓		✓	✓	✓	
Epeugney		✓				✓	
Lavans-Quingey	✓		✓			✓	
Marchaux				✓		✓	
Ornans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Pirey	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Placey-Noironte	✓	✓	✓		✓	✓	
Saint-Vit	✓		✓		✓	✓	
Saône	✓	✓		✓	✓	✓	
Thise-Chalezeule ²	✓	✓		✓	✓	✓	
Thoraise		✓	✓		✓	✓	

Vie pratique

Heures d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi et vendredi de 13h30 à 17h45
 Samedi de 9h à 12h
 Téléphone secrétariat : 03.81.58.56.57
 Site web : <https://grandfontaine.fr/>
 Permanence des élus municipaux :
 tous les samedis de 10h30 à 12h sur
 rendez-vous.

Affichage des comptes rendus du conseil municipal :

- ✓ Mairie (sur le mur côté droit)
- ✓ *Place de la Bascule* (au début de la *Rue du Crot*)
- ✓ *Les Pépinières* (à l'entrée du lotissement)
- ✓ *La Belle Etoile* (Lotissement *l'Orée du bois*)

Ouverture de la bibliothèque, 1 rue de la Mairie :

Lundi et jeudi de 17h à 18h, mercredi et samedi de 10h30 à 12h.
 Pendant les vacances scolaires, seules les permanences du lundi et samedi sont assurées.
 Fermeture complète le mois d'août.

Ouverture de la Poste de Montferrand :

Du lundi au vendredi : de 13h30 à 16h30
 Fermé le samedi.

Permanences des infirmières de Grandfontaine :

Sans rendez-vous, tous les mardis matin de 7h à 10h (sauf en période de vacances scolaires)
 Tel : 03.81.61.23.38

Travaux bruyants :

Les tondeuses à gazon et travaux bruyants sont autorisés :

- ▶ **Les jours ouvrables :**
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ▶ **Les samedis :**
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ▶ **Les dimanches et jours fériés :**
de 10h à 12h

Brûlage :

Il est rappelé que le recours au **brûlage de matière végétale** (herbe et déchets de taille) ainsi que de tout autre matériau est **strictement interdit** quelque soit la période de l'année.

Déchetterie de Thoraise :

Lieu-dit *Le Chânet* 25320 Thoraise Tel/ fax : 03.81.56.51.05 (elle se trouve à l'entrée du village de Boussières en venant de Thoraise)

Attention : la déchetterie est fermée tous les 1er jeudis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts (le 1er mardi du mois pour celle de Saint Vit)

OUVERT du mardi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50, le samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 (hiver) ou 17h50 (été).

Les habitants de Grandfontaine ont accès à toutes les déchetteries du Grand Besançon

L'Echo du lavoir - Bulletin municipal de Grandfontaine

Directeur de la publication : Henri BERMOND, Maire

Rédacteur en chef: Christophe RAVEL

ISSN 2967-4603

Ont participé à ce numéro:

Clément ATMONIER, Christian BENOIT, Nicolas BOUSSQUET, Angelina HUOT, Joëlle LELIEVRE, Dorothée LAVAUX, Géraldine PERROT, Christophe RAVEL et Henri BERMOND

L'école maternelle à la ferme - Mars 2024



Du 18 au 21 octobre 2021, à Strasbourg, le parlement européen débattait autour de sa vision de l'agriculture « De la ferme à l'assiette : une nouvelle stratégie pour une alimentation durable ».

En mars, la sensibilisation des enfants aux circuits courts et à la qualité de leur alimentation passait par la visite de l'exploitation du village.

Un public conquis !



Jeunes montbéliardes



Simon BERNARD en compagnie des enfants de maternelle